

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mairie de Duclair communique sur son DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Dans un souci de porter à connaissance les risques majeurs à tous les habitants, j'ai pris la décision de diffuser le DICRIM dans chaque foyer. Celui-ci est diffusé avec le canard de Duclair.

Le DICRIM est un document réalisé par le Maire qui a pour but d'informer les habitants de sa commune sur les risques naturels et technologiques encourus sur le territoire communal. Il vous donne les consignes à appliquer lors d'un accident majeur.

Il comprend de manière générale la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, les événements et accidents significatifs survenus dans la commune, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque, ainsi que les mesures du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Une fois réalisé, le document est porté à la connaissance du public par un avis affiché en mairie pendant au moins deux mois puis reste consultable en mairie. Il est recommandé aux maires de le diffuser le plus largement possible aux habitants.

Il m'a semblé important d'aller au-delà d'un affichage en mairie. Ainsi, tous les habitants seront informés des risques majeurs auxquels Duclair est exposé et connaîtra les consignes à appliquer lors d'un accident majeur. De plus, cela permettra à tous d'acquérir les bons réflexes pour se protéger. Cette démarche s'inscrit aussi dans la volonté de la municipalité de se fortifier en matière de prévention des risques naturels ou technologiques.

Jean Delalandre



Maire de Duclair